



Communiqué de presse

Réaliser l'égalité de salaire entre femmes et hommes

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes persiste. C'est ce constat qui conduit le ministère de l'Égalité des chances à relancer l'action en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Dans la comparaison européenne, le Luxembourg se situe à la 13^{ième} place de l'échelle des 27 Etats membres de l'Union européenne. L'écart de salaire horaire moyen brut entre les femmes et les hommes y varie de 3% à 25%. Au Luxembourg il est de 14%. Le STATEC confirme dans son étude « Egalité hommes-femmes, mythe ou réalité ? » parue dans le N° 105 de la série « Cahiers économiques » en 2007 que l'écart salarial est un fait du marché du travail.

Or, d'après la législation luxembourgeoise « tout employeur est tenu d'assurer pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ».

D'autre part les lignes directrices pour les politiques de l'emploi de l'Union européenne (Stratégie de Lisbonne) invitent les Etats membres à « mener une action déterminée en vue de réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, de chômage et de rémunération. Les partenaires sociaux sont encouragés à mettre en place un cadre adéquat pour les négociations salariales permettant d'éviter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ».

En plus, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU a recommandé au Gouvernement de renforcer les

mesures pour éliminer la ségrégation professionnelle horizontale et verticale, notamment l'écart de salaire.

La conférence organisée le 9 juin 2008 par le ministère de l'Égalité des chances à la Chambre de Commerce, en présence du Commissaire Spidla de la Commission européenne, a pour but de présenter des méthodes et des outils pour réaliser l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes. Seront discutés l'instrument d'analyse suisse LOGIB concernant les discriminations salariales et les méthodes et outils du programme des actions positives du ministère de l'Égalité des chances. Deux entreprises témoigneront de leur expérience avec les outils présentés.

De plus amples renseignements sur cette manifestation se trouvent sur le site Internet du ministère <http://www.mega.public.lu/>.